

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Mai 1874.

Chronique générale.

Depuis deux jours, les négociations enga-
gées en vue de la rentrée de l'Assemblée
paraissent avoir fait de grands progrès et
produit de notables changements dans l'at-
titude des amis les plus dévoués du minis-
tère.

Le centre droit ne songerait plus à s'allier
au centre gauche. Aucune concession ne se-
rait faite même à la fraction relativement
modérée que représente M. Casimir Périer.
C'est avec la droite que le gouvernement
veut continuer de marcher, et, s'il faut faire
des concessions, c'est à l'extrême droite
qu'on en fera.

Dès à présent, l'ajournement de l'organi-
sation gouvernementale du septennat est à
peu près décidé. Le pouvoir du maréchal
gardera le caractère personnel que la majori-
té royaliste, qui l'a établi contre la gauche,
a voulu lui donner.

Les projets de loi qui seraient les premiers
soumis à l'Assemblée sont ceux-ci : impôts
nouveaux pour équilibrer le budget, loi élec-
torale, loi municipale, loi sur la presse. On
verrait ensuite la force que donnerait la ma-
jorité constituée sur ces questions.

L'adhésion de la droite à ce plan paraît
assurée ; celle de l'extrême droite ne l'est pas
encore. Les députés de cette fraction de
l'Assemblée, instruits par de dures décep-
tions, ne sont pas pressés de s'engager.

Nous recevons de source très-sûre, dit
Paris-Journal, la note suivante, dont l'im-
portance n'échappera à personne :

« On a beaucoup parlé de prétendus
voyages de M^{te} le comte de Chambord ; ces
récits sont de pure fantaisie, le prince reste

dans sa retraite avec le calme que lui donne
la conscience de son droit.

» Quand et comment attend-il la consé-
cration de ce droit ? Nous n'avons pas à le
prévoir, mais ses amis savent quelle est la
sérénité de sa foi, et sur la question qui ali-
mente chaque jour les discussions de la
presse, le langage qu'il leur a tenu lors de
son dernier voyage en France est aussi pré-
cis que décisif :

« Messieurs, vous venez de voter la pro-
rogation des pouvoirs du maréchal. Vous
êtes des hommes d'honneur, vous avez
cru bien faire, je ne vous en veux pas ;
mais je ne veux pas que vous disiez que
je vous approuve. »

» Quant aux lois constitutionnelles dont
la gestation est si laborieuse, son sentiment
ne saurait être douteux.

» Voter ces lois, c'est constituer naïve-
ment ou perfidement la république, c'est
tuer le roi ou le poser en factieux, c'est livrer
la France aux aventures, aux équivoques et
aux mensonges du parlementarisme.

» Il n'y a que deux puissances au monde :
Le droit ou la force. Etant le droit, si on le
méconnaît, le roi n'a plus qu'à regarder ve-
nir la force... la force qui va où l'appelle
l'entraînement populaire.

» A ceux qui persistent à insinuer, sinon
à espérer, une abdication de sa part, sa ré-
ponse est absolue : — Jamais.

» S'il abdiquait, il ne pourrait le faire au
profit de personne, car, seul représentant
du droit, il ne lui appartient pas de se dési-
gner un successeur ; mais après lui, comme
à l'origine des dynasties légitimes, la voix du
peuple reste la voix de Dieu. »

On parle d'un nouveau manifeste de M.
le comte de Chambord. Il est déjà préparé,
dit la *Patrie*, et, d'après ce journal, « il ex-
primerait des idées très-libérales ; il admet-
trait même le suffrage universel dans sa plé-
nitude tel qu'il fonctionne actuellement. »
Bien entendu, nous laissons à la *Patrie* l'en-
tière responsabilité de la nouvelle.

La semaine dernière n'a été signalée que
par des faits peu importants. Les polémiques
sur le septennat et la prorogation ont cessé ;
nous sommes dans une période d'attente, de
recueillement et de préparation. Aussi bien
l'heure des graves solutions approche. Dieu
sauve la France !

La *Presse* se dit en mesure d'affirmer que
le Président de la République ne fera parve-
nir aucun message à l'Assemblée au début
de la session.

D'après le *Progrès de Lyon*, on serait assuré
de 320 signatures pour la dissolution de
l'Assemblée ; c'est M. Thiers qui aurait rallié
les hésitants du centre gauche.

L'*Ordre* annonce que le gouvernement se-
rait interpellé sur l'époque du renouvelle-
ment des conseils généraux ; ce renouvelle-
ment, qui devrait avoir lieu le 15 août, se-
rait renvoyé par le gouvernement après le
vote de la loi électorale.

On lit dans le *Constitutionnel* :
Au moment où les pèlerinages peuvent
recommencer sur divers points de la France,
le gouvernement a cru devoir adresser des
avertissements officiels au comité d'organi-
sation.

Il en résulte que l'administration n'a pas
l'intention d'entraver ces manifestations,
mais seulement d'interdire tout emblème
monarchique, tout cri ou cantique en l'hon-
neur de la royauté.

Les négociations entre l'Allemagne et la
France, au sujet de la rectification des fron-
tières diocésaines, auront lieu à Paris. Elles
seront dirigées par quatre commissaires,
dont deux Prussiens et deux Français. La
France sera représentée par un membre du
ministère des cultes et un membre du mi-

nistère des affaires étrangères ; la Prusse
par un membre du ministère des affaires
étrangères et un membre de la chancellerie
impériale.

Les bonapartistes, qui, par avance, ré-
clament l'expulsion du comte de Chambord
s'il venait en France, manquent de mémoi-
re. Ils oublient que, lors de l'expulsion du
prince Napoléon par M. Thiers, les députés
de la droite furent seuls à combattre la me-
sure dans la commission de permanence ?
Ces députés disaient avec raison qu'aucun
fait spécial n'ayant motivé la mesure, et au-
cune loi d'exil n'étant portée contre la fa-
mille dont est le prince, sa personne ne
pouvait être à la merci d'un caprice du pou-
voir exécutif.

Du reste, toute cette belle colère qu'affec-
tent à l'heure qu'il est les bonapartistes
nous semble bien n'être qu'un jeu ; car ils
n'agiraient pas autrement si, préparant eux-
mêmes quelque coup, ils se préoccupaient
de faire ce qu'on appelle une diversion.

Son Eminence le cardinal Chigi quittera
Paris le 15 de ce mois pour retourner à
Rome. Son successeur, M^{sr} Meglia, n'arri-
vera à Paris qu'à la fin de ce mois. M^{sr} Ca-
pri, appelé aux fonctions d'internonce à La
Haye, restera à Paris comme chargé d'affai-
res jusqu'à l'arrivée du nouveau nonce.

Nous trouvons dans le *Phare du Littoral*
une lettre qui clôt l'incident Piccon. Cette
lettre est du frère même du député sépara-
tiste, M. François Piccon, qui proteste de sa
fidélité à la France.

Voilà le député Piccon, condamné par l'o-
pinion publique, par ses propres conci-
toyens et par sa propre famille. C'est le juste
châtiment de sa honteuse attitude.

« Monsieur le directeur,
» Désirant mettre au grand jour mes opi-
nions politiques, je vous prie d'avoir l'obli-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES PÊCHES DE MONSEIGNEUR

NOUVELLE.

(Suite.)

La légitime irritation que me causait ma
volonté méconnue ne me permettait pas
d'admettre, facilement même, une telle
excuse : aussi, comme elle eut le malheur
de répondre à mes justes reproches qu'elle
n'avait fait, après tout, que remplir son
devoir, je bondis de fureur, et, la saisissant
par les poignets dont les os craquèrent sous
mes doigts, je ripostai :

— Ton devoir est de m'obéir, et quand je
l'ordonne de demeurer au logis, tu n'en dois
pas sortir, même pour aller assister ton père
à l'agonie.

— Vous vous trompez, Hans, me dit-elle,
malgré la violente douleur que devait causer
à ses poignets fragiles la pression de mes

mains de fer, la religion nous dit : « Tes
père et mère honoreras afin de vivre lon-
guement, » et comme je veux vivre, vous
me permettrez d'aller jusqu'à sa fin, hélas !
prochaine, servir et honorer mon père.

— Et si je te le défends ? lui demandai-je.
Roselen releva la tête, me regarda bien
en face à travers les larmes que la souffrance
faisait monter à ses paupières ; puis, de sa
voix mieux affirmée, elle ne craignit pas de
me répondre :

— Je vous désobéirai !
— Pars donc ! dis-je en lâchant ses mains
pour la pousser vers la porte ; pars à l'in-
stant. Celle qui a osé me dire : « Je vous dé-
sobéirai ! » n'est plus ma femme, mais seu-
lement une servante que je chasse.

Elle tomba agenouillée au dehors sur le
seuil. Je fermai la porte sur elle et tirai les
verrous. Longtemps je l'entendis prier,
pleurer, sangloter et heurter la porte de ses
mains meurtries ; je fus inflexible, même
quand elle ajouta :

— Hans, ce n'est pas seulement envers
moi que vous êtes méchant, car vous venez

de chasser en même temps votre femme et
votre enfant.

Un moment après, je la vis s'enfuir du
côté de Fislis.

— Et depuis ? demanda le comte Ulric.
— Depuis, je ne l'ai jamais revue.
— Tu as, je le vois, la fermeté de caractère
qui convient à l'emploi que tu sollicites ;
mais sais-tu bien à quel châtement tu t'ex-
poses si tu viens à manquer au serment que
tu dois prononcer demain avant de prendre
possession de ta place ?

— Je le sais, Monseigneur ; il s'agit de
ma main droite. Mais j'engage de plus ma
tête ; qu'elle tombe sous la hache si vous me
surprenez jamais à mentir ou à taillir quand
il s'agira de mon devoir.

— C'est entendu, répliqua le maître de
Ferrette ; je recevrai, demain, publiquement
ton serment.

Le lendemain, vers l'heure de midi, les
gens appartenant au comte Ulric, son séné-
chal, son chapelain et les principaux habi-
tants du village admis à la solennité d'usage,
se trouvaient réunis dans la salle de justice

située dans la maison du bailli. Le seigneur
suzerain, s'étant assis sur le siège d'honneur
du tribunal, donna l'ordre d'introduire Hans
Steinbach. Celui-ci entra la tête haute, salua
son nouveau maître, sans témoigner un
excès d'humilité, et promena sur ses nou-
veaux camarades un regard où il y avait
moins d'aménité que de dédain. Se tenant
tête nue et un genou en terre, selon qu'il lui
était ordonné par le sénéchal, il écouta ce
dernier donner lecture de la formule du ser-
ment. Par ce serment, Hans s'engageait à
garder fidélité à son seigneur, ainsi qu'à la
sainte Église, et à dénoncer quiconque, à sa
connaissance, commettrait un délit au pré-
judice des droits seigneuriaux du haut et
puissant comte de Ferrette. La lecture termi-
née, le chapelain ouvrit le livre des Évan-
giles, et prenant la parole, il dit à Hans :

— Lève trois doigts de la main droite : le
premier, pour déclarer que tu prends à
témoin de ton serment le Père ; le second,
Dieu le Fils, et le troisième, le Saint-Esprit.
Tu reconnais d'avance que ces trois doigts
devront être coupés par le bourreau le jour

geance d'insérer dans votre estimable journal la déclaration suivante :

» Issu d'un père qui a servi la France en qualité de magistrat sous le premier Empire, je l'ai toujours aimée avec passion et je l'ai toujours regardée comme ma mère-patrie, me réjouissant de ses succès et pleurant de ses revers. Lorsque le gouvernement italien somma le comté de Nice de se déclarer pour ou contre l'annexion, avec l'enthousiasme du bonheur je jetai dans l'urne mon vote en faveur de la France.

» Informé aujourd'hui qu'il y a un parti, insignifiant sans doute, qui, par de sourdes menées, s'efforce de rendre à l'Italie ce qu'elle a délaissé, qu'on me passe le mot, comme un chiffon que l'on jette à la rue, je réprime énergiquement ce parti que je crois criminel, et repousse avec indignation toute complicité avec lui.

» Ayant toujours vécu à l'écart de la politique, sans ambitionner aucune distinction ni charge publique, occupé uniquement de la culture de mon mince patrimoine; libre et indépendant comme l'air des montagnes que j'ai toujours respiré, j'espère que ma profession de foi politique ne sera pas suspecte d'arrière-pensée. Non, je l'espère, elle n'a subi l'influence de qui que ce soit; elle est toute spontanée et ne découle que d'un sentiment bien enraciné dans les profondeurs de mon cœur, avec lequel je proteste que, ayant toujours chéri la France, mon dernier soupir, après Dieu, ne sera que pour elle.

» Sospel, 25 avril 1874.

» FRANÇOIS PICCON. »

Les journaux qui faisaient partie du congrès de Tours publient la dépêche suivante :

« Jeudi 30 avril.

» Le congrès de la presse catholique et royaliste, réuni à Tours, a clôturé aujourd'hui ses travaux et a voté une adresse au Pape pour remercier Sa Sainteté de la bénédiction qu'elle avait daigné envoyer à cette réunion, et une adresse à Mgr le comte de Chambord accompagnée d'une déclaration de principes dans leur application aux circonstances actuelles.

» E. BENEZET. »

Le *Petit Lyonnais* vient de recevoir du général Bourbaki, gouverneur de Lyon, le Communiqué suivant :

« Le journal le *Petit Lyonnais*, dans son numéro du 30 avril, contient un article dans lequel est reproduite, d'après les journaux allemands, la description détaillée des travaux de fortifications projetés à Belfort.

» Si un journal étranger se trouve être dans son rôle national, lorsqu'il donne des détails sur des travaux de défense qui sont projetés, et qui s'accomplissent chez un peuple voisin, la divulgation des mêmes mesures par un journal imprimé dans le pays où ces travaux s'exécutent est une œuvre anti-patriotique.

» Il est encore dans le souvenir de tous qu'une presse inconsidérée et peu soucieuse

de ses devoirs de discrétion et de réserve en matière d'opérations militaires, a puissamment contribué, dans la dernière guerre, à tenir nos ennemis au courant des projets et des mouvements de nos généraux.

» Continuer aujourd'hui, après une expérience acquise aux dépens du pays, les mêmes révélations, et prêter aux journaux allemands l'appui de la publicité d'un journal français, constitue un acte dont la conscience publique ne peut manquer d'être justement offensée.

» Le gouverneur militaire de Lyon est armé des pouvoirs nécessaires, et il ne souffrira pas que de pareils faits se renouvelent.

» Il espère que la presse locale tiendra compte de cet avertissement. »

Nous nous permettons de trouver ce Communiqué un peu sévère et surtout illogique.

Pourquoi demande-t-on aux journaux de ne pas parler des travaux de fortifications qui s'exécutent en France? C'est pour ne pas fournir des renseignements à l'étranger.

Or, tel n'est point le cas du *Petit Lyonnais*. Les renseignements qu'il a donnés sont tirés des journaux allemands, comme l'avoue le Communiqué lui-même. Par conséquent le *Petit Lyonnais* ne pouvait donner à la Prusse aucunes indications, puisque ces indications provenaient de la presse allemande.

De cette théorie du Communiqué, il faudrait conclure qu'on ne peut même insérer les renseignements étrangers sur ce qui se passe chez nous, et l'étranger serait ainsi beaucoup mieux que nous-mêmes au courant de notre situation.

Les électeurs de la Nièvre ne se pressent pas; jusqu'à présent, il n'y a d'autre candidature que celle de M. le baron de Bourgoing, ancien écuyer de l'empereur, ancien député; ni M. le comte de Racontat, ni M. Gillois ne se présenteraient. Quant aux radicaux, ils n'ont encore fait aucun choix.

Le nom de Condorcet a enfin disparu; le lycée qui portait ce nom, auquel se rattachent de si tristes souvenirs, s'appelle lycée Fontanes.

Le ministre de l'intérieur vient de faire saisir une publication communarde due à la plume du citoyen Lefrançais, ancien membre de la Commune, actuellement à Lausanne, et qui porte comme titre :

La Revanche future de la Commune,

avec cette inscription sur la couverture :

SE TROUVE

chez tous les citoyens qui croient à la justice.

Plusieurs autres brochures nouvelles ont également été signalées au ministre, et des ordres ont été donnés pour empêcher leur introduction en France.

C'est avant-hier, si nos calculs sont justes, que Rochefort a dû arriver à San-Francisco. De Sydney à San-Francisco, il y a effectivement vingt-deux jours de traversée, et les évadés ont quitté l'Australie le 10 avril.

De San-Francisco à New-York, il faut sept jours; de New-York en Europe, dix jours; mettons huit jours de repos.

Rochefort, Grousset et C^e seront donc à Bruxelles vers la fin de ce mois, à moins qu'ils ne suivent leur première idée, de s'arrêter en Amérique pour y faire des lectures.

Nous empruntons à la *République française* les informations qui suivent sur l'évasion de Rochefort et de ses compagnons :

« On nous donne les détails suivants sur l'évasion de M. Rochefort et de ses compagnons de captivité à la Nouvelle-Calédonie. Ils étaient, comme on le sait, dans la presqu'île Ducos, où sont gardés les condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée. La presqu'île Ducos, qui est bordée de récifs, s'avance sur la côte ouest de l'île, en avant de Nouméa, la capitale. Une ligne de bancs de corail s'étend parallèlement à la côte. Entre cette ligne et la côte, les navires d'un faible tirant d'eau peuvent pénétrer pour faire le trafic avec les établissements commerciaux qui la bordent. Une goélette, ayant son youyou à la remorque, s'est engagée dans ce canal. M. Rochefort et ses compagnons péchaient à la ligne. La goélette largua son youyou, qui s'approcha de la presqu'île Ducos, et recueillit les évadés qui s'étaient jetés à la nage. La goélette aussitôt gagna le large. »

D'après le *Progrès du Var*, les récents et trop nombreux sinistres éprouvés depuis quelque temps par certaines Compagnies de navigation maritime, ont sérieusement attiré l'attention du ministre qui aurait mis à l'étude un projet spécialement destiné à fixer le mode de recrutement des capitaines appelés à commander les paquebots à vapeur du commerce; le matériel naval des Compagnies serait en outre placé sous le contrôle de l'Etat.

Le *Moniteur de la Meurthe et des Vosges* dit que le froid qui sévit toutes les nuits a déjà fait éprouver de grands dégâts aux vignobles des environs de Nancy. On écrit de Flavigny, de Liverdun, de Saint-Nicolas, etc., que la gelée a détruit une partie des espérances de la prochaine récolte.

Les journaux alsaciens annoncent également que les gelées ont causé des dégâts dans les vignobles du Haut-Rhin.

Une dépêche de Vienne, du 30 avril, annonce que dans la nuit du 29 il a gelé en Hongrie. Les récoltes ont souffert, celles des vignes sont détruites. Les pertes sont immenses et la consternation générale.

VOYAGE

DU

MARÉCHAL DE MAC-MAHON

D'après le *Paris-Journal*.

PRÉPARATIFS DU DÉPART.

Palais de l'Élysée, ce dimanche 3 mai 1874.

Ce matin, à l'heure du rapport quotidien, M. le maréchal Mac-Mahon a donné ses dernières instructions aux officiers de sa maison.

M. M. Broye, colonel d'état-major, et de Vaulgrenant, chef d'escadron, tous deux aides de camp de sa maison militaire, ont été désignés pour l'accompagner et le départ a été fixé à onze heures du soir par Vendôme.

L'arrivée à Tours aura lieu à six heures et demie du matin. Le maréchal aurait pu prendre un train plus rapide, mais il préfère ne pas arriver dans la nuit.

Après avoir donné ses instructions officielles, le maréchal a causé familièrement avec son entourage, et il a répété plusieurs fois que son voyage ne devait avoir aucun caractère politique. Il a même ajouté que toutes les mesures avaient été prises pour empêcher les discours et les manifestations qui pourraient prêter à des commentaires.

Il a dit que par goût il n'aimait pas les paraphrases qu'on faisait trop volontiers de ses paroles. Mais que dans les circonstances actuelles, à la veille de la rentrée de l'Assemblée nationale, c'était pour lui un devoir strict d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait ressembler à une déclaration gouvernementale ou à un manifeste.

Aussi le cabinet de la présidence a-t-il, d'après ses ordres formels, télégraphié en ce sens à toutes les autorités que leur situation oblige à souhaiter la bienvenue au duc de Magenta.

Le maire de Tours avait l'intention de prononcer un discours dans lequel il aurait rendu hommage à la loyauté et au patriotisme du chef actuel de l'État.

M. le maréchal de Mac-Mahon s'est empressé de lui faire savoir qu'il était reconnaissant de cette intention et qu'il croyait plus politique d'éviter un discours dont un membre de phrase suffirait pour soulever des polémiques, sinon dangereuses, du moins inutiles.

GARE D'ORLÉANS. — LE DÉPART.

Le maréchal est définitivement parti à onze heures trente minutes par un train omnibus. Il a pris place avec ses deux officiers d'ordonnance dans un wagon-salon.

Le colonel Lambert, chargé d'une mission spéciale, était parti pour Saumur par un train précédent.

Aussitôt son arrivée, il doit se rendre à l'École militaire.

Dans le train du maréchal-président, qui je viens de le dire, est le train de tout le monde, j'ai remarqué M. Blavier dont tout Paris, depuis le procès Bazaine, a appris à apprécier l'active vigilance et la parfaite urbanité.

où tu seras convaincu de parjure. Maintenant replie les deux autres doigts, dont l'un représente l'âme immortelle et l'autre le corps périssable, et jure par eux de demeurer fidèle à ta promesse.

Hans Steinbach ayant dit : « Je le jure ! » le comte Ulric le proclama gardien en chef de son merveilleux verger. Le jour même, l'impitoyable mari de Roselen entra en fonctions.

II.

La garde du verger au château de Ferrette n'était pas une sinécure. L'homme investi de ce poste de confiance, astreint jour et nuit à une surveillance incessante, devait regarder comme une existence de loisir la vie, si laborieuse cependant, de ceux qui avaient pour mission de défendre le grand gibier de la forêt contre les braconniers. Fier et jaloux de son verger, le comte Ulric vivait dans la crainte continuelle de la convoitise des maraudeurs. Certes, si le dragon chargé de veiller sur les pommes d'or des Hespérides eût laissé des descendants de sa race, c'est

à l'un de ceux-ci que le maître de Ferrette eût voulu confier le soin de protéger ses fruits; mais à défaut de ce moyen de sécurité, force lui était de mettre une solide arquebuse dans les mains d'un serviteur robuste, capable de résister à la tyrannie du sommeil, et assez affranchi de l'influence des liens du sang pour livrer à la vindicte de Monseigneur son frère ou même son père, admettant que l'un ou l'autre fût coupable.

L'importance que le comte de Ferrette attachait à la surveillance de son verger, ainsi que les sévérités de sa justice, s'expliquaient en partie par les merveilles que renfermait cette partie de son domaine privé; les plus belles et les plus rares espèces de fruits connus alors y avaient une place. Au nombre des arbrisseaux précieux qui y fructifiaient, grâce aux soins constants dont ils étaient l'objet, se trouvait un pêcher.

Bien qu'on affirme que les Gaulois ont connu l'*Amygdalus persica*, il faut croire qu'il n'était commun ni en France ni en Allemagne, car une ordonnance du grand empereur Kari exprime sa volonté qu'il soit

planté des pêchers dans tous les jardins impériaux. Celui du comte de Ferrette passait, en ce temps de croyance au surnaturel, pour être doué de propriétés aussi merveilleuses que la verveine magique, le mandragore qui chante, et les branches du coudrier qui font découvrir les trésors cachés; on l'appelait dans le pays « l'Arbre de la santé. »

Ce n'était pas seulement pour la saveur de ses fruits, pour leur velouté et leur prodigieuse grosseur, que monseigneur Ulric y attachait un prix inestimable; il faut lui rendre cette justice, qu'en les surveillant avec tant de rigueur et d'assiduité, il songeait bien moins à lui-même qu'à une frêle et charmante créature qui avait pris tout ce que ce fier et terrible suzerain pouvait avoir de tendresse au cœur. Lui qui s'enfermait dans son château comme le sanglier dans sa bauge, et qui n'en sortait que pour chasser à outrance, ou pour faire des expéditions dont le roi n'osait demander compte et que Dieu tardait à punir; ce justicier sans miséricorde aimait quelque chose en ce monde,

et son regard farouche s'adoucisait quand il le reposait sur Odyle, le fruit unique de son union avec Gurtrude d'Allenberg.

La noble fille d'Alsace n'avait consenti à épouser le comte Ulric que par dévouement pour son père; celui-ci craignait, par le refus de Gertrude, de se faire un ennemi du puissant et redoutable suzerain. Gertrude devenue comtesse de Ferrette, dépérit lentement dans le sombre manoir. Quand sa fille lui fut donnée, ses bras languissants eurent à peine la force de la soulever jusqu'à la hauteur de ses lèvres pour lui donner son premier baiser; elle recommanda Odyle du regard plutôt que de la voix au dur maître qui ne lui avait jamais témoigné l'affection d'un époux, et elle expira avec le regret de laisser en ce monde, privée des soins maternels, une créature qui semblait douée à peine d'un souffle de vie.

(La suite au prochain numéro.)

Le retour à Paris aura lieu dans la nuit de mardi à mercredi.
Je suivrai partout le maréchal.
A demain ma seconde lettre.
(Paris-Journal.) G. D'O.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

On écrit des frontières d'Allemagne : Le monde de la politique s'occupe beaucoup depuis quelques jours de l'incident d'Arnim, autrement dit de la guerre déclarée entre M. de Bismark et l'ancien ambassadeur du roi de Prusse à Paris ; guerre de plume seulement, où chaque combattant met toute sa gloire à montrer à la galerie son adversaire tel qu'il est, ce qui est quelquefois instructif et divertissant.

On prétend que l'animosité entre ces deux hommes est ancienne ; c'est là une erreur. M. d'Arnim a été longtemps un des coopérateurs sérieux de M. de Bismark, et il a toutes les qualités de l'emploi. Il était apprécié de son chef, qui n'avait rien à lui refuser.

La mésintelligence qui les sépare actuellement vient du fait de M. d'Arnim et non de M. de Bismark, et en voici l'histoire en peu de mots :

M. d'Arnim, pendant son congé à Berlin, s'est laissé circonvenir par les hommes composant le parti de l'opposition dite aristocratique ; il s'est lié à eux, et ses nouveaux amis se servent de lui pour faire pièce à M. de Bismark.

Ce parti d'opposants, composé surtout de jaloux et d'envieux — et à Berlin il y en a sur tous les pavés — a des chances d'arriver au pouvoir ; M. de Bismark le sait ; il lutte et il ira jusqu'au bout, mais il n'ignore pas que ses adversaires finiront par avoir raison de lui.

La raison de leur opposition, raison qui leur sert de paravent, est celle-ci : La politique du chancelier basée sur l'arbitraire conduit l'empire à sa perte ; l'unification avec lui et avec ses lois devient impossible. Mêlez à cela des considérations sur l'opinion générale, sur la liberté, sur le contrôle nécessaire du Parlement, etc., et vous aurez tout le fond de l'opposition.

Que M. de Bismark ne réussisse pas dans l'œuvre de l'unification allemande, autrement dit qu'il n'arrive pas à imposer à l'Allemagne la domination prussienne, cela est vrai et saute aux yeux de tout le monde ; mais, soyons de bon compte, les adversaires du chancelier sont-ils capables de faire mieux ?

L'œuvre entreprise par la Prusse ne peut être soutenue que par la force, et en ceci M. de Bismark est dans le vrai. Maintenant, combien de temps la Prusse disposera-t-elle de la force suffisante ? Cela est une autre question.

En haut lieu, à Berlin, l'opposition dont je viens de vous parler est considérée comme une réserve utile ; on l'entretient, on l'oppose même à M. de Bismark, et on se flatte, par elle, de donner un jour, si on y est contraint, satisfaction à l'opinion publique.

A Berlin on ne domine plus, on s'apprête à être dominé ; on n'attaque plus, on se défend. Après tout, le système de la force ne pouvait pas toujours durer. (Union.)

Si les Allemands croyaient voir leurs charges allégées par les milliards de l'indemnité de guerre, ils ont dû perdre toute illusion à cet égard. Ce n'est pas qu'on ne cherche les économies, mais on les choisit de telle manière que les populations n'ont pas lieu d'en être satisfaites ; ainsi la *Volkszeitung* annonce que le ministre de la guerre a décidé que les soins médicaux et les médicaments ne seraient plus accordés aux femmes et enfants des militaires.

Le même journal annonce qu'un lieutenant saxon, M. d'Usslar-Gleichen, a été rayé des cadres de l'armée pour avoir refusé de boire à la santé de l'empereur d'Allemagne.

Les progrès des socialistes continuent à préoccuper les autorités allemandes ; on écrit de Nuremberg à la *Gazette de Francfort* :

« Les autorités de Nuremberg ont déclaré que l'Association des ouvriers socialistes était une association politique, et ont prononcé la dissolution de cette Société.

» Une perquisition a été faite, à six heures du matin, au domicile de chacun des mem-

bres du comité d'action, et tous les membres inscrits, qui sont au nombre de 700, ont été mis en accusation. Ils en ont appelé à la décision du gouvernement. »

Il paraît qu'à Vienne, dans les régions officielles, on tient beaucoup à ce que l'empereur François-Joseph ait une entrevue avec le roi Victor-Emmanuel. Le projet de voyage à Florence est abandonné, et l'on profiterait d'une excursion projetée de l'empereur en Dalmatie pour ménager une rencontre des deux princes dans quelque port italien de l'Adriatique.

Dans la séance du 4^{er} mai, la Chambre des communes a reçu un grand nombre de pétitions contre le projet de loi sur les institutions monastiques. Parmi ces pétitions, nous signalerons celles des évêques catholiques et du duc de Norfolk ; plusieurs de ces pétitions ont été présentées par sir G. Bowyer, qui a demandé et obtenu la lecture immédiate, par le secrétaire du bureau de la Chambre, de la pétition des évêques.

RUSSIE.

On annonce dans les cercles officiels de Berlin que l'empereur de Russie voyagera incognito jusqu'à son arrivée à la cour de l'empereur d'Allemagne. Le grand duc Vladimir partira de Saint-Petersbourg un peu plus tôt que son père et se rendra à Berlin par Stettin et le Mecklembourg.

Le conseil fédéral allemand a adopté le projet de loi concernant les évêques et le projet de loi sur la presse en la forme qui a été donnée par le parlement allemand.

Nous lisons dans le *Journal de Florence*, du 30 avril :

« On dit et nous répétons sous toute réserve que les relations entre le Saint-Siège et la Russie seraient plus que tendues. M. Capnitz ne tarderait pas à être rappelé. »

SUISSE.

La vente des diamants du duc de Brunswick, à Genève, vient d'être close.

La somme totale des pièces vendues aux enchères s'élève à 968,555 fr., ce qui constitue un bénéfice de plus de 200,000 fr. sur le chiffre de l'estimation.

A ce prix, il faut ajouter encore 35,000 fr. d'or vendu au poids, de sorte que la somme réalisée jusqu'ici sur les diamants et bijoux du legs Brunswick est d'environ un million.

La Ville reste en possession des pièces invendues dont la valeur doit être de 800,000 francs environ.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A SAUMUR.

Le Maréchal est arrivé à Saumur à l'heure indiquée. Les officiers supérieurs de l'Ecole de cavalerie, quelques notabilités du pays l'ont reçu dans la salle d'attente.

Lorsque M. de Mac-Mahon est apparu sur la place, quelques cris respectueux de *vive le Maréchal!* ont retenti ; puis un monsieur en pardessus café au lait s'est écrié à vingt reprises, et à se rompre la poitrine : *Vive la République!* Pas une seule voix n'a fait écho. Le Maréchal est monté dans une voiture qui s'est éloignée au trot, et ce vivat solitaire s'est éteint de lui-même.

Le Président de la République est descendu à l'hôtel Budan avec les membres de sa maison militaire.

La municipalité de notre ville s'est scrupuleusement conformée aux prescriptions du Maréchal. A la dernière heure, on a décoré de drapeaux la façade du théâtre et suspendu aux fenêtres des lanternes vénitiennes.

La grande ligne des ponts et la place de la Bilange étaient envahis par la foule qui s'est tenue longtemps aux abords de l'hôtel Budan.

Ce matin, à 7 heures, le Maréchal, accompagné du ministre de la guerre, de ses officiers d'ordonnance et d'un brillant état-major, a passé la revue de l'Ecole dans la grande cour d'honneur. L'Ecole était élégamment décorée.

Pendant que le cortège allait chercher le Maréchal, le canon était tiré sur le quai Saint-Nicolas.

Après la revue, le Président de la République a assisté aux exercices d'un steeple établi dans les prés, au pied de la levée d'Enceinte.

Le Maréchal a examiné ensuite les divers services intérieurs, puis a assisté à une reprise de manège dirigée par M. le commandant de Lignières.

Après le déjeuner, le Maréchal-Président recevra les autorités civiles de Saumur, qui lui seront présentées par M. Merlet, préfet de Maine-et-Loire. Le conseil municipal de notre ville sera admis en même temps.

La visite du Maréchal a pour but, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'examen de divers projets de construction à l'Ecole pour la mieux approprier aux besoins du service, et permettre de donner plus d'extension encore aux études militaires.

Le Président quittera Saumur, ce soir, par le train de 10 heures 28 minutes.

Ce soir, à 6 heures 1/2, pendant le dîner du Président de la République, la musique municipale exécutera, devant l'hôtel Budan, les morceaux ci-après :

- 1^o *Vengeance*, pas redoublé (A. BEAUCOURT).
- 2^o *Un Jour de bataille*, fantaisie militaire (F. ZIEGLER).
- 3^o *Cádiz*, boléro (E. MARIE).
- 4^o *Conquérant*, quadrille (F. ZIEGLER).
- 5^o *Alsace-Lorraine*, pas redoublé (Ben-Tayoux).
- 6^o *France, en avant!* quadrille (Sauvan).
- 7^o *Strasbourg*, pas redoublé (E. MARIE).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A TOURS.

On lit dans le *Message d'Indre-et-Loire* d'hier :

Le train de Vendôme vient d'amener dans nos murs M. le maréchal de Mac-Mahon.

Malgré l'heure matinale, une très-grande affluence de monde se presse dans nos rues élégamment décorées de mâts vénitiens ornés d'étendards et d'oriflammes. Tous les édifices publics sont pavés.

Le Président de la République a été reçu à son arrivée par les autorités civiles et militaires : M. le général de Cisse, M. le général Bastoul, M. le général Foy, M. le Préfet, M. le Maire de Tours et un certain nombre de notabilités appartenant à l'armée et à l'administration.

De même que le maréchal, les personnes qui l'accompagnaient étaient en tenue de ville.

Une partie du 66^e de ligne attendait le chef de l'Etat à l'hôtel du grand Commandement ; les troupes ont ensuite remonté la rue Royale, musique en tête.

Une demi-heure après, le même détachement, escortant le drapeau du régiment, se rendait à l'hôtel du Commandement. Notre magnifique compagnie de sapeurs-pompiers quittait en ce moment le musée pour se rendre près du maréchal.

A sept heures, le chef de l'Etat a reçu le conseil municipal et les officiers de la garnison.

A huit heures précises, le maréchal s'est rendu au Morier, accompagné d'un nombreux état-major. Les troupes formaient sur l'emplacement désigné pour la construction des casernes un vaste quadrilatère. Il y avait un fort détachement du 66^e de ligne, un escadron du 3^e dragons, un bataillon de chasseurs et la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville. Les musiques de ces différentes armes jouaient alternativement.

M^{rs} l'Archevêque, accompagné de son clergé, a béni la première pierre des casernes. Ensuite, le maréchal de Mac-Mahon l'a scellée. Préalablement, dans une cavité ménagée à cet effet, on avait selon l'usage déposé des pièces de monnaie et une plaque commémorative en bronze.

M. le préfet, M. de Besson, M. le maire de Tours, MM. les adjoints et les membres du conseil municipal, des membres de la magistrature entouraient le Président de la République.

Nous ne pouvons citer, dans ces notes rapides, les noms des brillants officiers qui suivaient avec intérêt les détails de cette intéressante cérémonie ; nous avons reconnu MM. les généraux de Cisse, de Boërio, Bastoul et de Gramont.

M. le général du Barail, ministre de la guerre, accompagne le maréchal.

Aucun discours n'a été prononcé. Le maréchal a été acclamé plusieurs fois par la foule.

A l'heure où nous crayonnons ces notes (neuf heures), le chef de l'Etat visite l'important établissement de MM. Mame.

De là, le maréchal doit se rendre à la caserne de cavalerie avant de retourner à l'hôtel du Commandement, où il recevra la magistrature, les membres du barreau et les fonctionnaires.

Dans la ville, la foule grossit de plus en plus. Grâce au temps qui est magnifique, la revue attirera un grand concours de curieux.

Ce soir, illuminations à la lumière électrique.

A neuf heures, sur la place Choiseul, le fameux pyrotechnicien Ruggieri tirera un magnifique feu d'artifice.

Voici le récit de l'*Union libérale* :

« Le maréchal-président est arrivé ce matin, à 6 heures, dans notre ville par le train de Vendôme.

» Il était attendu à la gare par M. le général de Cisse, qui l'a aussitôt conduit à l'hôtel du grand Commandement, où se rendait quelques instant après le conseil municipal.

» M. le maire de Tours a adressé les compliments de bienvenue au Président de la République, puis un cortège s'est formé et s'est dirigé vers le Morier où a eu lieu, à huit heures, la pose de la première pierre des casernes.

» La première voiture, escortée par la gendarmerie, était occupée par le maréchal de Mac-Mahon, par le général du Barail, ministre de la guerre, le général de Cisse et M. le préfet d'Indre-et-Loire. Dans les autres on remarquait M. le général de division Bastoul, M. le maire de Tours, M. le président du Tribunal et M. le Procureur de la République, etc., etc.

» La cérémonie a été fort courte et fort simple. Le maréchal a frappé avec une truelle de vermeil la première pierre qui doit servir à la construction des casernes et sur laquelle doit être adaptée une plaque relatant la date de la cérémonie et le nom du Président, puis l'archevêque de Tours, entouré de son clergé, a prononcé les prières d'usage.

» En arrivant du Morier, le Président a visité l'imprimerie Mame, les casernes, l'hospice, etc., etc., puis est rentré à l'hôtel du grand Commandement où ont eu lieu les réceptions officielles des autorités civiles, militaires, judiciaires et religieuses.

» A midi et demi, le maréchal, entouré d'un brillant état-major, a passé en revue les troupes de la garnison qui ont ensuite défilé devant lui sur la place du Palais-de-Justice qui, de même que la rue Royale, était pavée d'oriflammes et de drapeaux formant faisceaux sur des écussons aux armes du Président et celles de la ville, ou portant enfin ces deux lettres R. F.

» Sur une estrade élevée sur l'escalier du Palais était M. le maire de Tours et un certain nombre de personnes invitées. Enfin, l'avenue de Grammont, la place du Palais et les rues adjacentes étaient littéralement encombrées par une foule nombreuse et généralement silencieuse.

» A l'heure où nous écrivons, M. de Mac-Mahon vient de partir pour visiter le Ripault, et, à cinq heures, il quittera notre ville pour se rendre à Saumur.

» Ce soir, illuminations et feu d'artifice. »

Dernières Nouvelles.

Nous mettons en doute hier la nouvelle de l'entrée des maréchaux Concha et Serrano à Bilbao. Depuis vingt-quatre heures, aucune nouvelle dépêche n'est venue confirmer cette nouvelle ; tous les renseignements tendent au contraire à la faire considérer comme au moins prématurée. L'abandon de Portugaleta et des positions de Somorostro paraît être le résultat d'un nouveau plan improvisé par le général Elio, commandant en chef des forces carlistes, au moment où il a vu se dessiner la nouvelle combinaison stratégique de ses adversaires.

L'exécution de ce nouveau plan nécessitant un mouvement de retraite précipité, a naturellement amené dans l'armée carliste un certain désordre et la perte d'une partie de son matériel d'artillerie et de quelques centaines de prisonniers. Mais une retraite volontaire n'est pas un désastre, et nous persistons à croire que si la situation des carlistes est devenue critique, elle n'est pas encore aussi désespérée que le feraient croire les dépêches d'hier. (Paris-Journal.)

Pour les articles non signés : P. GODZ.

COMIC-FINANCE

(7^e ANNÉE)

Journal satirique, Financier, paraissant le Jeudi.

32, RUE DES MARTYRS, 32.

Le **Comic-Finance** publie en dehors de sa partie satirique tous les renseignements pouvant intéresser les Capitalistes.

Ses relations lui permettent de publier, avant les autres feuilles, des nouvelles financières importantes.

Chaque numéro contient une silhouette et des dessins variés.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS ET DÉPARTEMENTS, 40 FR. PAR AN;
5 FR. POUR SIX MOIS.

On s'abonne en adressant un mandat-poste, un chèque, ou des timbres à M. SCHRAMMECK, directeur-gérant, 32, rue des Martyrs, Paris.

Chaque nouvel abonné recevra en prime l'Annuaire financier du **Comic-Finance**, 1 fort volume illustré par E. Doré, Humbert, Pépin... et autres dessinateurs de talent.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castellauro, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni, la *Revalescière* Du Barry a mis fin à mes dix huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPISE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* en colatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

SAISON THERMALE

Aulus (Ariège)
Eaux laxatives, diurétiques, dépuratives. Maladies des organes génito-urinaires, goutte, gravelle, de l'estomac, des intestins, constipation, diarrhée chronique, vices du sang. — Eau transportable. — Chemin de fer du Midi; station de Saint-Girons. — Un des plus beaux sites des Pyrénées.
Pougues-les-Eaux, Source St-Léger (Nièvre).
La plus apéritive et la plus reconstituante de toutes les Eaux minérales. Souveraine contre les maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, goutte, diabète, albuminurie, affections des femmes, chlorose, anémie, maladies générales du sang. — Etablissement thermal et hydrothérapie, ouvert du 15 mai au 1^{er} octobre. — En vente dans toutes les pharmacies; se défier des substitutions. — Station de Pougues-les-Eaux; ligne du Bourbonnais.

Marché de Saumur du 2 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 30 50	Huile de lin. 50
2 ^e qualité. 74 29 73	Graine trèfle 50
Seigle 75 20 50	— Luzerne 50
Orge 65 19 —	Foin (h. bar.) 780
Avoine h. bar. 50 13 —	— Luzerne 780
Pèves 75 17 50	Paille — 780
Pois blancs. 80 38 —	Amandes — 50
— rouges. 80 31 —	— cassées 50
Graine de lin. 70 —	Cire jaune. 50
Colza 65 —	Chauvres 1 ^{re} 250
Chenevis. 50 22 50	qualité (52 k. 500)
Huile de noix 50 125 —	2 ^e — —
— chenevis 50 —	3 ^e — —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité à 100
Id.	2 ^e id. à 100
Ordin., env. de Saumur 1873.	1 ^{re} id. à 85
Id. 1873.	2 ^e id. à 85
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id. à 80
Id.	2 ^e id. à 80
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id. à 75
Id.	2 ^e id. à 75
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id. à 70
Id.	2 ^e id. à 70
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1873	1 ^{re} qualité à 145
Champigny, 1872.	1 ^{re} id. à 145
Id. 1873.	2 ^e id. à 135
Varrains, 1873.	1 ^{re} id. à 135
Varrains, 1873.	2 ^e id. à 135
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité à 145
Id.	2 ^e id. à 145
Restigné 1873.	1 ^{re} id. à 140
Chinon, 1873.	1 ^{re} id. à 140
Id.	2 ^e id. à 140

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MAI 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 55	»	»	Crédit Foncier, act. 500f. 250p.	806 25	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	222 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	293 75	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	383 75	»	3 75
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	comin., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	395	10	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit Mobilier.	293 75	»	1 25	Société autrichienne, j. janv.	713 75	»	3 75
Emprunt 1873.	94 35	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	515	»	5	OBLIGATIONS.			
— libéré.	95 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	336 25	»	1 25	Orléans.	283 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	1	»	Est, jouissance nov.	507 50	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	280	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	425	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	887 50	»	»	Est.	276 75	»	»
— 1865, 4 %.	453 75	»	»	Midi, jouissance juillet.	615	1 25	»	Nord.	284 75	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	295	1 50	»	Nord, jouissance juillet.	1031 25	1 25	»	Ouest.	277	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	265	»	»	Orléans, jouissance octobre.	811 25	»	»	Midi.	278 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3865	5	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	523 75	»	1 25	Deux-Charentes.	255	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	552 50	8 75	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Vendée.	239 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	432 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	697 50	2 50	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 18 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	express-poste.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A VENDRE
1^o LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA **CRÉCELLONNIÈRE**
Située commune de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire),
Composée de maison de maître, remise, écurie, jardin, prés, vignes;
2^o UNE FERME
Y attenant;
Le tout d'une contenance de 11 hectares.
On vendra la maison principale seule avec le jardin, si on le désire.
S'adresser, pour traiter, à M. GALBRUN-BROSSIER, propriétaire à Benais, près Bourgueil (Indre-et-Loire).

Etude de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers.
A VENDRE PAR ADJUDICATION,
Le 30 mai 1874,
JOLIE PROPRIÉTÉ
A 10 kilomètres d'Angers,
Maison de maître, avenue, pièce d'eau, réserve, bosquets, prairies;
DEUX MÉTAIRIES
Contenant environ 62 hectares, en un seul tenant.
Mise à prix, 150,000 francs.
Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,
Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.
Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.
Conditions avantageuses.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A CÉDER DE SUITE,
UNE AUBERGE, au centre de achalandée, avec matériel et marchandises.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la St-Jean 1876,
GRANDE MAISON
PROPRE AU COMMERCE
Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. Chaussepied, limonadier.
S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (163)

AVIS
ON DEMANDE UN MÉNAGE
pouvant disposer de trois heures par jour.
S'adresser au bureau du journal.

M. ACHILLE
DENTISTE DE PARIS
PROFESSEUR DE PROTHÈSE DENTAIRE,
Spécialiste pour le remplacement des dents.

A l'honneur d'informer que, en attendant son installation définitive à Saumur, il y est visible tous les jours, hôtel d'Anjou.
Guérison et nettoyage des dents, soins de bouche, opérations dentaires, etc., etc. (188)

UN JEUNE HOMME, sortant du service militaire et marié, demande une place de domestique pour lui et sa femme.
S'adresser au bureau du journal.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

GRAND SUCCÈS
LA VELOUTINE
est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,
par conséquent d'une action salutaire sur la peau.
Elle est adhérente et invisible. aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
CH. FAY
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

GOVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & C^e, DE PARIS
Seuls Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
Loi Congrès 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOUJON.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURNOIS & C^e.
Havre, chez M. E. FICQURT.
La Rochelle, chez MM. d'Orbigny et FAYATTE.
Lyon, chez M. Marc GILLARD.
Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BORD & C^e.
Melun, chez M. Y. LA BARRE.
Nantes, chez MM. A. JANOTY et HEARD.
Paris, chez M. A. HOSSEIN-DUPIN.
Saint-Nazaire, chez MM. A. JANOTY et HEARD.

LE NORD
Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes,
Etablie en 1840.
Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.
16 millions de garantie.
INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :
R. CHUPIN,
pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.
M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.
S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevrault (Maine-et-Loire). (555)

AVIS
MAISON DE NOUVEAUTÉS
Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf,
A SAUMUR.
M. Eug. BIZERAY
A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.
Se présenter de suite.
Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.
Saumur, imprimerie de P. GODET.